

# COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 02 AVRIL 2019

\*\*\*\*\*

Etaient présents : MM. SINDOU JP., AUDOIN J., BENAC C., BODIN A., FOUGEROUSSE R., GARDOU Mél, GARDOU Mic, GUITARD MF., HEREIL G., JEFFERY S.,

Absent : Mr. MENUET C. (excusé)

Secrétaire de Séance : Mélanie GARDOU

## 1) Adoption du Procès Verbal de la précédente réunion

Le Procès Verbal de la réunion du 22 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

## 2) Etude et Vote du Budget de l'Exercice 2019

Le projet de budget 2018 est présenté dans le détail à l'assemblée.

Après avoir statué sur les programmes d'investissement à réaliser, après avoir voté les subventions à verser aux différentes associations, après avoir procédé à quelques ajustements et au vote de la fiscalité, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget de l'exercice 2019, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à :

### SECTION de FONCTIONNEMENT

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS de FONCTIONNEMENT VOTES au TITRE du PRESENT BUDGET	137 855.74	102 251.00
RESTES à REALISER de L'EXERCICE PRECEDENT	/	/
RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	/	35 604.74
<b>TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT</b>	<b>137 855.74</b>	<b>137 855.74</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS d'INVESTISSEMENT VOTES au TITRE du PRESENT BUDGET	20 702.00	13 321.02
RESTES à REALISER de L'EXERCICE PRECEDENT	3 980.00	5 098.00
SOLDE D'EXECUTION de LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	/	6 262.98
<b>TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT</b>	<b>24 682.00</b>	<b>24 682.00</b>

### TOTAL

<b>TOTAL du BUDGET</b>	<b>162 537.74</b>	<b>162 537.74</b>
------------------------	-------------------	-------------------

### Programmes d'investissement inscrits :

- Eglise de Sénailac - Remplacement et Ajout de gouttières – Mise aux normes et réparation installation campanaire – Réparation plancher de la sacristie et reprise des plâtres (crédits ouvert et reporté : 4 980 €)
- Réfection Toiture de la Maison du Bourg (crédit ouvert : 5 200 €)
- Rénovation Eclairage Public (crédit ouvert : 4 600 €)
- Mise aux Normes Accessibilité (crédit ouvert : 2 000 €)
- Panneaux SIL- Signalisation d'Information Locale (crédit ouvert : 1 100 €)
- Acquisition défibrillateur (crédit ouvert : 2 000 €) – proposition faite pour répondre à une prochaine obligation de posséder cet équipement dans tous les établissements recevant du public. Possibilité d'envisager une subvention du Crédit Agricole.

D'autre part, il est décidé d'acheter un nouveau réfrigérateur en remplacement du bar réfrigéré qui ne fonctionne plus à la salle polyvalente. Pour le financement de cet équipement, il est convenu de ne pas verser cette année les subventions attribuées aux deux comités des fêtes.

### **3) Fiscalité 2019 – Vote des Taux des 4 Taxes**

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des bases d'imposition servant au calcul des 4 taxes directes locales,

Considérant les recettes attendues pour l'année 2019 et l'excédent antérieur reporté,

Considérant le montant du produit fiscal notifié à taux constants, le montant des allocations compensatrices versées par l'état, le prélèvement au titre du FNGIR,

Considérant qu'une augmentation des taux d'imposition de l'ordre de 7 % pour suivre l'évolution du coût des charges, n'impactera que faiblement les contribuables,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux de référence des 4 taxes de 7 % (représentant un produit de + 2 181 €) et de voter la fiscalité suivante :

	<u>Bases d'Imposition</u>	<u>Taux</u>	<u>Produit</u>
- Taxe d'Habitation	264 000	7.54 %	19 906 €
- Foncier Bâti	149 900	5.51 %	8 259 €
- Foncier Non Bâti	7 200	68.57 %	4 937 €
- Taxe Prof. CFE	2 600	15.05 %	<u>391 €</u>
		<b>TOTAL</b>	<b>33 493 €</b>

### **4) Entretien de la Commune – Convention de Mise à Disposition**

La Commune de Caniac-du-Causse a donné son accord pour une mise à disposition de son employé communal pour réaliser l'entretien des espaces verts de la commune de Sénailac et divers autres petits travaux selon les besoins. Le Conseil Municipal doit se prononcer à son tour sur cette proposition.

Cette mise à disposition serait effective à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 pour une durée à temps partiel de 1 an à raison de 3 jours par mois modifiables et doit faire l'objet d'une convention.

La Commune de Sénailac remboursera à la Commune de Caniac les frais liés à la rémunération de l'agent, y compris les charges sociales, ainsi que ceux liés à l'utilisation du matériel prêté selon le barème proposé.

Il est précisé d'autre part, que suite à l'entretien avec E McGuigan, il s'avère que celle-ci n'est pas intéressée pour intervenir sur une partie seulement des tâches.

Après avoir pris connaissance des conditions de cette mise à disposition et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve cette proposition à l'unanimité
- valide les conditions financières indiquées
- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un l'agent communal entre la Commune de Caniac et la Commune de Sénailac
- souhaite que ce service soit effectif au 1<sup>er</sup> avril 2019

#### **5) Renouvellement du Parc d'Eclairage Public sur le Bourg de Sénailac**

Après avoir pris connaissance du projet de la FDEL pour le remplacement des 12 lampes d'éclairage public par des luminaires neufs à LED,

Considérant le coût de cette opération qui s'élève à 15 261.40 € HT, subventionnée à 70 % par la FDEL,

Considérant la participation de la commune évaluée à 4 578.42 €,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser ces travaux et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2019.

#### **6) Signalisation d'Information Locale (SIL) – Amortissement du Fonds de Concours**

La mise en place de la SIL ayant été financée en partie par la commune sous forme d'un fonds de concours versé à la Communauté de Communes, il convient de prévoir son amortissement. Le montant s'élevant à 1 099.53 €, il est décidé d'amortir cette somme sur 2 ans.

#### **7) Questions diverses**

► Journée Citoyenne : Une journée d'entretien des villages sera proposée aux habitants, pour le nettoyage des petites places, des parterres et des jardinières. Celle-ci est fixée au dimanche 28 avril.

► Communauté de Communes : JP Sindou fait un point sur le dernier conseil communautaire.

\*\*\*\*\*